

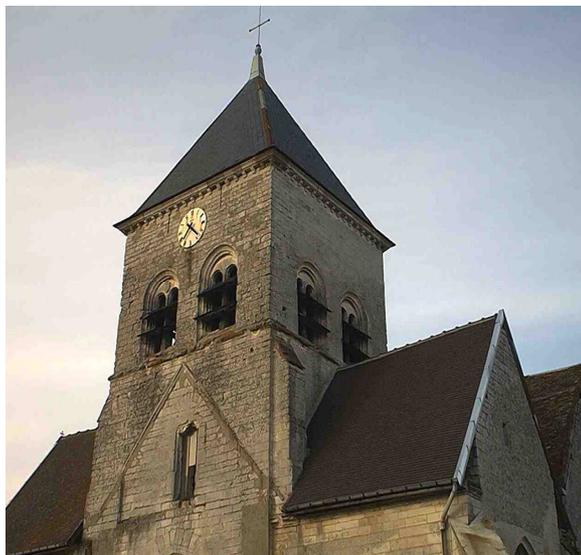


L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 84 PRINTEMPS 2023

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Profession de Foi	p2
Bénédictio de la Sainte Vierge	p2
La chasse aux œufs de la Maternelle	p3
Le 8 Mai 1945	p3
Le terrain multi sport en construction	p4
Le mot du Maire (suite)	p4
Le terrain multi sport tel que prévu	p5
Le marché Artisanal et Régional	p6
Délibérations du Conseil Municipal	p7
Délibérations du Conseil Municipal	p8

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL
Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'eau

1 - La loi Notre d'août 2015 prévoyait initialement de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020. En août 2018 la loi sur la mise en œuvre du transfert des compétences a été reportée jusqu'au 1er janvier 2026. Le transfert doit se décider avant 2025 car le **transfert se fera ensuite automatiquement le 1er janvier 2026 à la Communauté de Commune Seine et Aube** ou au SDDEA si la COMCOMSA n'a pas pris la compétence.

2 - Chapelle Vallon et Les Grandes Chapelles ont été rattachés au Nord Ouest Aubeois (NOA) en mai 2016 et nous devons transmettre les compétences au SDDEA par une **délibération du Conseil Municipal**, pour le 1er janvier 2024

3 - Depuis 2013 les nitrates n'ont cessé de progresser jusqu'à atteindre un seuil suivant la saison de 58 mg/l. On est au-dessus du seuil qui est de 50 mg/l. Conformément aux dispositions de l'article R.1321-26 à 30 du code de la santé publique, nous distribuons de l'eau minéral pour les populations concernées (femmes enceintes, enfants de moins de 2 ans, toute personne fragilisée par une maladie, la cantine-garderie et l'école maternelle).

4 - **L'ARS depuis l'année 2021** recherche des molécules à fort impact sur l'eau, ce sont la Chloridazone desphényl et la Chloridazone méthyl desphényl ainsi que l'Altrazine déséthyl qui était déjà recherchée.

Nous sommes dans ce cas et nous avons **3 années reductibles 1 fois** c'est-à-dire 2027 pour fournir de l'eau sans ces molécules à nos habitants. La commune n'a pas les moyens de faire le traitement de l'eau, pour 400 habitants, il faudrait une unité de traitement de l'eau placée au puits se trouvant voie de Plancy..

Au vue des paragraphes 1, 2, 3 et 4 il faut que l'on adhère au SDDEA ou à la COMCOM SA, les membres du SDDEA reviendront en mairie pour en parler.

Le stade multi sport:

Le terrain multi sport ressemblera à peu près à ce que vous avez en page 4. Ce projet a été dans un premier refusé par l'Architecte des Bâtiments de France parce qu'il faut qu'il soit masqué de l'église, il demande des haies et des arbres.

Nous avons été obligé aussi de reprendre sur le terrain loué à 2 agriculteurs une bande de 5 m. Depuis le 1er janvier 2020, un nouveau cadre réglementaire renforce la réglementation relative à l'application des produits phytosanitaires à proximité des habitations et des établissements accueillant des publics vulnérables (cours de récréation, crèches, centres de loisirs, centres hospitaliers, EHPAD...).

Lorsque le terrain sera réalisé, il nous restera des bancs à installer et une table de ping-pong.

Le stade sera éclairé en permanence et sous la surveillance de 2 caméras.

L'église:

Après 5 ans d'étude, plans complets de l'église, diverses autorisations, à chaque fois des demandes de subventions nous sommes arrivés à l'heure des travaux. En ce moment les artisans répondent aux appels d'offre avant le 2 juin 2023 à 12H00, ensuite il y aura un dépouillement des offres, choix des moins disant, demande des subventions les travaux devraient démarré en fin d'année 2023.

Bien cordialement,

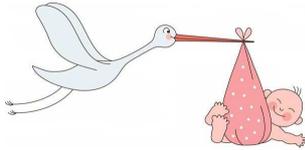
D. Gamichon

.../...

Etat civil

Naissances:

GODON Idalya
Sabrina, Catherine
07/04/2023
2 rue du Stade



Nouveaux arrivants:

M. et Mme THIRION Jean-Michel
30 Petite Rue

M. MOUSNIER Christian
1 Rue d' Arcis



Décès:

DOSNE Jean-Maurice
23 février 2023



Jeudi 18 mai 2023 - Ascension

*Messe des Professions de Foi aux Grandes Chapelles
Suivie de la Bénédiction de la statue de la Sainte Vierge Marie*



Jeudi 18 mai dernier, à l'occasion de la messe de l'Ascension présidée par Père Edmond TOUGNON, une dizaine de jeunes des ensembles paroissiaux de Méry/Plancy et de Fontaine-les-Grès a fait sa Profession de Foi en notre église Saint Pierre et Saint Paul.

Pour accueillir au mieux cette grande assemblée, une équipe d'habitants des Grandes Chapelles a pris les choses en mains pour effectuer le grand nettoyage de l'intérieur de l'édifice.

Durant environ un mois, ils se sont retrouvés à plusieurs reprises pour :

- * balayer et aspirer les sols,
- * dépoussiérer et retirer les toiles d'araignées,
- * nettoyer la sacristie,
- * nettoyer, lustrer et réparer des objets sacrés.

Les statues de Jeanne d'Arc et de Saint Louis ont alors été remises en valeur ; une place d'accueil leur a été attribuée à l'entrée de l'église.

L'autel central a été doté d'une nouvelle nappe brodée, gentiment créée par une couturière du village.

Et grâce à quelques bougies joliment positionnées et au fleurissement de l'église par les familles des communicants, l'église a revêtu ses plus beaux atours pour cette journée de fête !

A l'issue de la messe, une procession en direction de la statue de la Sainte Vierge – située à l'entrée du village (route de Chapelle-Vallon) et nouvellement restaurée par l'entreprise Chatignoux de Fontaine les Grés – a été organisée. Près d'une trentaine de personnes s'est associée à la démarche en vue d'assister à la bénédiction de la statue par Père Edmond.



Sur place, quelques cantiques à la Vierge ont été chantés et l'histoire de son édification a été présentée. Père Edmond a ensuite procédé à sa bénédiction. Monsieur le Maire et son Conseil ont été remerciés d'avoir œuvré à la restauration de la statue, ainsi qu'à la remise en état et en sécurité du lieu.

Pour clore ce moment, les participants ont été invités à partager un moment de convivialité autour d'un buffet apéritif.

Anna, Benoîte et Marie-Laure remercient toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au bon déroulement de cette journée.

La chasse aux œufs 2023 de l'école maternelle



Les élèves de maternelle, tous comptants de leurs chocolats et de leurs œufs

Un 8 Mai fort pour ne pas oublier



C'est avec l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que de la compagnie des Sapeurs Pompiers que fut célébrée la victoire du 8 mai 1945

Dominique Gamichon, maire de la commune, a procédé au dépôt de gerbes qui était portée par une jeune habitante. Après mademoiselle Maëva Mauvet fit la lecture du traditionnel discours écrit par Sébastien Lecornu, ministre des Armées et Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la mémoire.

Le terrain multi sport en construction



Après la construction de l'école maternelle et la rénovation de l'ancienne poste en cantine garderie, un terrain multi sport et ses annexes seront les bienvenus pour toutes les générations.

Pour les tous petits :

Un espace clos avec à l'intérieur un portique junior, un jardin magique et un jeu du poney

Pour les autres personnes de tout âge:

Cinq parcours de santé avec un banc à abdominaux, des barres parallèles, une échelle verticale, une échelle horizontale et des pas de géant

Cinq agrès de fitness avec une flexion des bras, un rameur, un ski de fond, un volant et des barres parallèles

Le terrain multi sport

Un terrain de pétanque et une clôture bois seront installés.

En novembre des plantations seront réalisées.

Quatre candélabres avec éclairage permanent seront installés ainsi que la caméra de vidéo surveillance.

Les élèves de maternelles, des classes élémentaires, les élèves fréquentant la garderie, tous les habitants du village et alentours pourront y accéder.

.../...

Le Mot du Maire (suite)

Le stade **multi sport et ses annexes** ne sont pas terminés et donc pas en service, vous êtes priés de ne pas aller dessus.

Les sapeurs pompiers, recherche désespérément de volontaires

Depuis des années le nombre des sapeurs pompiers diminue, on se rapproche de 3 ou 4. Heureusement que le SDIS à évolué sur le nombre de pompiers volontaires. Les formations ont nettement diminuées et elles sont ciblées, vous pouvez faire la formation « **secours à personnes** », aussitôt fait, vous êtes appelés pour faire les interventions sur le village en secours à personne. Ensuite vous faites la formation incendie, un ou deux ans après.

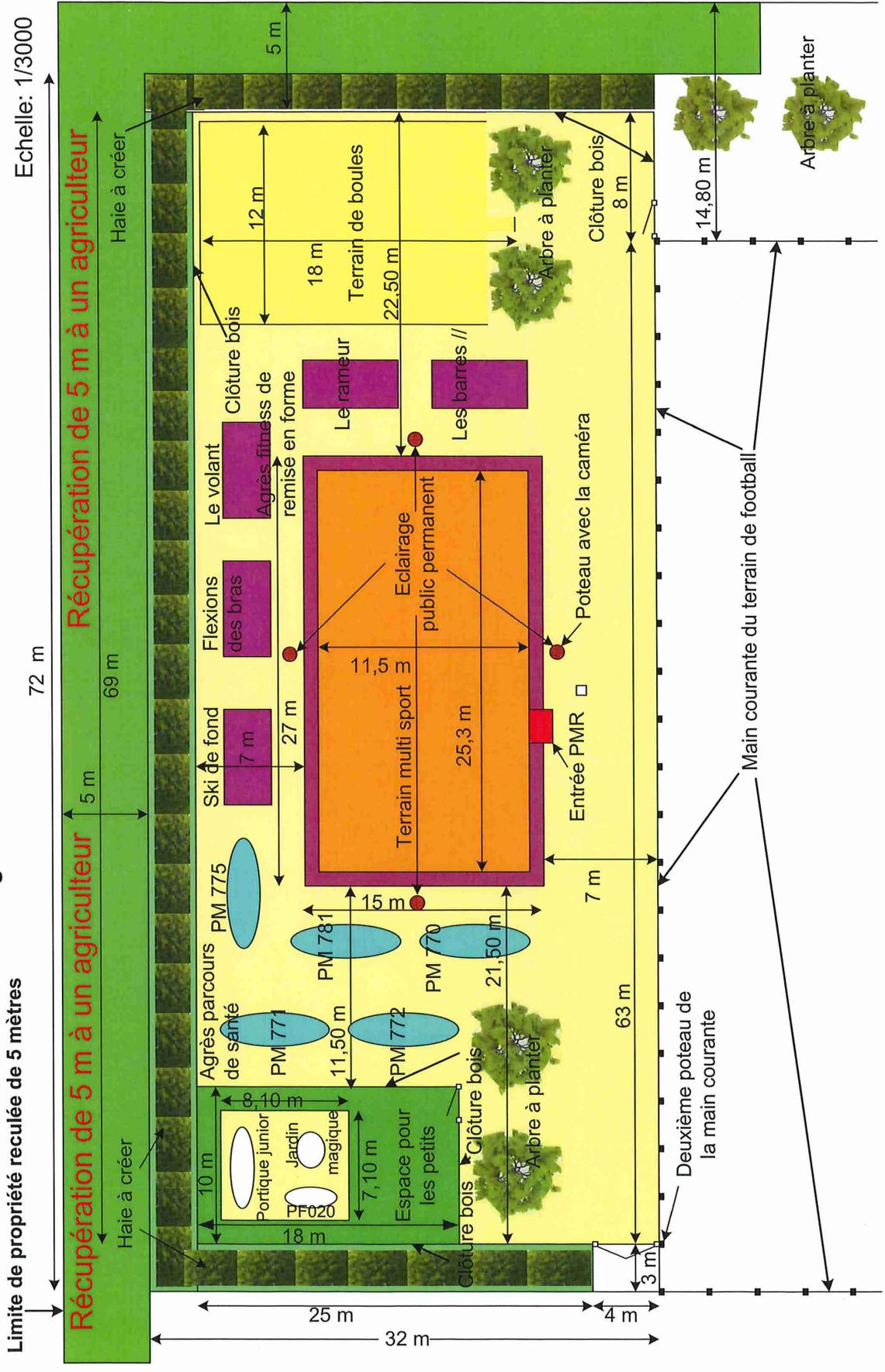
Je vous rappelle le mot que Mr Bouillé avait voulu que l'on mette dans le journal de 2015:

« Je tenais à remercier les pompiers de la commune, et tout particulièrement Alexandre et Anthony, qui sont arrivés avec le défibrillateur suite à l'appel d'urgence du 12 décembre 2014 et aussi un gros merci à Madame Martine Boisseau, infirmière de Rilly-Sainte-Syre. Alors, Merci à tous les trois, vous m'avez sauvé la vie et encore Bravo à mon tout nouveau cœur ! Merci à toutes les personnes qui ont pris de mes nouvelles. M. et Mme Bouillé, ainsi que leurs filles. »

C'est malheureusement un cas concret qui risque d'arriver tous les jours. Une brève formation pour le défibrillateur qui se trouve à l'entrée de la salle polyvalente, un secours à personne fait et vous pouvez intervenir en tant que pompiers. **Vous pouvez venir en Mairie pour vous informer sur les sapeurs pompiers.**

Le terrain multi sport tel qu'il sera fait

Terrain multi sport, espace pour les petits sécurisé, 5 agrès parcours de santé, 5 agrès de remise en forme et terrain de boules



Le marché Artisanal et Régional

MARCHEÉ

Artisanal & Régional

Créateur bijoux, Bois, Broderie, Miel, Savon, Chips auboises, Vin...

3 CONCERTS

1 MIDI - 2 LE SOIR

LES GRANDES CHAPELLES

SAMEDI 3 JUIN 2023

PLACE DE LA MAIRIE DÉS 10H00



ANIMATIONS

POUR LES PETITS ET LES GRANDS :

JEUX GONFLABLES, GLACES

AIR SOFT- BALADE EN ÂNE - BOOT CAMP

DANSE COUNTRY

RESTAURATION & BUVETTE



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2023

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

1 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1^{er} adjoint
Donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2022

Section de Fonctionnement

Recette 2022 :	670 422.92 €
Dépenses 2022 :	422 188.26 €
Résultats 2022 :	248 234.66 €
Résultats reportés 2021 :	775 807.81 €
Résultats de clôture 2022 :	1 024 042.47 €

Section d'Investissement

Recette 2022 :	522 132.22 €
Dépenses 2022 :	312 518.49 €
Résultats 2022 :	209 613.73 €
Résultats reportés 2021 :	450 741.95 €
Résultats de clôture 2022 :	660 355.68 €
RAR 2022	479 444.46 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2022 :

Fonctionnement : 1 024 042.47 €

Investissement : 660 355.68 €

Résultat de clôture pour l'exercice 2022 : 1 684 398.15 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) :

1 024 042.47 €

2 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de M LITWIN Francis, 1^{er} adjoint
Donne lecture de la balance des résultats de l'exercice 2022

Section de Fonctionnement

Recette 2022 :	44 222.25 €
Dépenses 2022 :	39 692.78 €
Résultats 2022 :	4 529.47 €
Résultats reportés 2021 :	15 479.12 €
Résultats de clôture 2022 :	20 008.59 €

Section d'Investissement

Recette 2022 :	81 838.50 €
Dépenses 2022 :	111 126.23 €
Résultats 2022 :	- 29 287.73 €
Résultats reportés 2021 :	59 063.73 €
Résultats de clôture 2022 :	29 776.00 €
RAR	18 147.29 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les résultats devant figurer dans le Compte Administratif 2022 :

Fonctionnement : 20 008.59 €

Investissement : 29 776.00 €

Résultat de clôture 2022 : 49 784.59 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) :

20 008.59 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 29 776.00 €

3 - Les subventions aux associations:

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VOTE les subventions suivantes :

ADMR	600 €
Entente pour le souvenir	100 €
Coop Scolaire Les Grdes Chapelles	250 €
Comité des fêtes	2 800 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 300 €
Association foncière de rememb.	1 000 €
Club des Loisirs	100 €
Société de chasse	100 €
Association FIGHTING AIRSOFT AUBE	100 €
Moto Club des 3 communes	100 €
SOS Romilly chiens	300 €
CFA AUBE	50 €
L'outil en main d'Arcis sur Aube	100 €

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SEJOUR A CHAPPES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur de l'école primaire demande une contribution financière pour l'organisation d'un séjour sur l'île de Chappes du 05 au 09 juin 2023, cela concernerait 9 élèves pour la commune de Les Grandes Chapelles.

Le prix du séjour s'élève à 185,00€ par enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 50,00€ par enfant pour le séjour sur l'île de Chappes, soit pour 9 élèves un montant de 450.00€.

5 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 24.37 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.84 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.73 %

- cotisation foncière des entreprises : 19.05 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6 - FIXATION DES FRAIS DE SECRETARIAT DÛ PAR LE SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer les frais de secrétariat dû par le Service des Eaux pour un montant de 500,00 €.

7 - BUDGET COMMUNE AMORTISSEMENT SUBVENTION VERSEE AU SERVICE DE EAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Service des Eaux a reçu une subvention de 65 000.00€ pour les travaux effectués rue du Foyer, des Vergers et rue Neuve.

Il est nécessaire de déterminer une durée d'amortissement. Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'amortir cette dotation sur une durée de 5 ans.

8 - BUDGET SERVICE DES EAUX AMORTISSEMENT SUBVENTION RECUE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Service des Eaux a reçu une subvention de 65 000.00€ pour les travaux effectués rue du Foyer, des Vergers et rue Neuve.

Il est nécessaire de déterminer une durée d'amortissement. Les travaux étant amortis sur 50 ans, il est souhaitable d'amortir la subvention sur la même durée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'amortir cette dotation sur une durée de 50 ans.

9 - DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME SUR LA PARCELLE ZD 43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour la parcelle ZD43 ayant pour projet « Création d'un lotissement à usage d'habitation – division en 15 lots avec desserte par la parcelle ZD42 ».

Du fait que cette parcelle ne se trouve pas dans les parties urbanisées de la commune, et en absence de tout document d'urbanisme, la DDT demande l'avis du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité, le projet de création d'un lotissement à usage d'habitation.

10 - REMBOURSEMENT DE PLUSIEURS FACTURES A M. DOMINIQUE GAMICHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué l'achat de logiciels et d'une batterie pour les ordinateurs portables de la mairie et une enceinte pour la garderie, il a effectué ces achats sur internet et dans un magasin qui n'a pas de compte pour la commune, et a réglé avec son compte personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de rembourser les factures suivantes à M. Dominique GAMICHON :

Enceinte chez Carrefour	59.99€
Compte 2188 « autres immobilisations corporelles »	
Logiciels chez « entelechargement »	119.98€
Compte 2051 « concessions et droits similaires »	
Batterie chez 1001 Piles	60.80€
Compte 60632 « fournitures de petit équipement »	

11 - REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A M. ANTHONY MAUVAIS, SAPEUR POMPIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Anthony MAUVAIS, sapeur-pompier, a acheté avec son compte personnel de la poudre contre les guêpes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de rembourser la facture suivante à M. Anthony MAUVAIS :

Facture Excellium d'un montant de 129.00€
« compte 60624 Produits de traitement »

12 - BORNAGE SUITE A LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET LES TRAVAUX POUR LA CANTINE GARDERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'aménagement des terrains pour la construction de l'école maternelle et les travaux pour la cantine garderie, il est nécessaire de finaliser le bornage des parcelles et donc faire appel à un géomètre.

Les Géomètres GUICHARD et ASSOCIES nous proposent un devis de 806.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis des Géomètres GUICHARD et ASSOCIES d'un montant de 806.40€ TTC.

13 - BORNAGE PARCELLE Y85 POUR ACQUISITION D'UNE PARTIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux de filtrage et d'évacuation d'eau au niveau de la parcelle Y85 située rue d'Arcis et appartenant à M. Etienne COUSIN.

Pour effectuer ces travaux il faut d'abord se rendre acquéreur d'une partie de cette parcelle soit 10 m sur toute la largeur côté route. Nous devons donc faire appel à un géomètre pour diviser cette parcelle.

Les Géomètres GUICHARD et ASSOCIES nous proposent un devis de 1 190.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis des Géomètres GUICHARD et ASSOCIES d'un montant de 1 190.40€ TTC.

14 - Demande de fonds de concours à la Communauté de communes Seine et Aube pour les travaux d'isolation et remplacement des menuiseries extérieures à la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes Seine et Aube propose d'accorder aux communes membres un fonds de concours plafonné à 10 000€.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de ce fonds de concours pour les travaux d'isolation et remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes.

Le devis pour ces travaux s'élève à :

Isolation et faux plafonds 28 721.00 HT - 34 465.20€ TTC

Le plan de financement serait le suivant :

Fonds de concours	10 000.00 €
Fonds propres	24 465.20 €
Total projet TTC	34 465.20 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander ce fonds de concours et signer tous les documents nécessaires.